



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N° 2023-070

Sollicitation d'une subvention pour les travaux d'accessibilité de la salle du Pressoir Rouge

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

Vu la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n°0140 du 12 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et en particulier de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toutes les opérations de fonctionnement et d'investissement prévues au budget, et sans limitation de montant.

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite poursuivre l'accessibilité de ses équipements et espaces publics, notamment aux personnes en situation de handicap,

CONSIDÉRANT les travaux à mener sur le complexe du Pressoir Rouge dans cette optique, notamment au niveau des vestiaires, des sanitaires, de la salle de sports et de l'ensemble des abords extérieurs.

CONSIDÉRANT la mise à disposition de financement disponible au titre du dispositif au titre dispositif de mise en accessibilité des équipements sportifs de l'Agence Nationale du Sport.

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter un financement selon le plan de financement ci-dessous, sur la base d'un coût projet estimé à 186 360 € HT

Dépenses	
Projet	Montant HT
Maitrise d'œuvre	27 580
Travaux	155 000
Contrôles techniques et diagnostics	3 780

TOTAL HT	186 360 €
-----------------	------------------

Recettes		
Organismes	Tx	Montant
ANS - dispositif	80%	149 088
Autofinancement	20%	37 272

TOTAL HT	186 360 €
-----------------	------------------

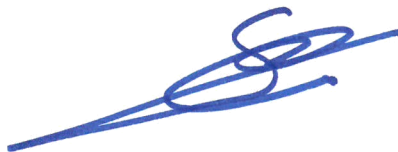
Article 2 : d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, 30 mai 2023

Le maire,
Rémy Orhon



Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.